



Envoie lettre huissier me concernant chez un amis

Par Antho_33

Bonjour,

Suite à des problèmes de santé, et financier, j'ai eu fin 2021 des retards de paiement de Loyer .

J'ai été dans l'obligation de quitter mon logement en Mai 2022, un jugement a été rendu, pour m'expulser, et m'obliger à rembourser auprès d'un huissier la somme restante (j'ai remboursé autant que je le pouvais depuis plusieurs mois)

Je suis actuellement sans domicile, et je vis à l'hôtel, j'ai une redirection du courrier de mon ancienne adresse, vers un bureau de poste pour le courrier .

J'ai eu il y'a quelques jours la surprise d'apprendre par un amis, que j'avais reçu une lettre recommandé à mon nom chez lui . Je tiens à préciser que je ne vis pas chez lui, je le vois régulièrement, mais je ne vis pas chez lui .

Ma question est la suivante , de quel droit un huissier peut envoyer une lettre chez un amis chez qui je n'habite pas ? Cette situation me met dans une situation délicate auprès de mon amis, et je n'ai pas envie qu'ils connaissent mes soucis ?

Je trouve donc cela très déplacé, et pour moi ça ne respecte en rien le secret professionnel .

Il ne s'agit en rien de mon adresse .

Pouvez-vous me dire si j'ai le droit de me retourner contre le cabinet d'huissier ?

Je pense qu'il y'a eu une enquête via un détective privé, pour tenter de me retrouver, alors qu'ils ont mon numéro de téléphone, et que j'étais parfaitement joignable par téléphone, mais également par mail ...

Que puis-je faire ?

Par Henriri

Hello !

Votre ami a-t-il accepté cette lettre qui ne lui était pas adressée ?

A+

Par yapasdequoi

Un huissier ne peut pas vous remettre un courrier ni par téléphone ni par mail.

Vous ne pouvez pas contester que vos créanciers cherchent à identifier votre domicile.

Est-ce bien une "lettre recommandée" que l'ami a reçu ? Dans ce cas il n'avait pas le droit de signer le reçu, ni surtout de l'ouvrir.

Ou est-ce un avis de passage de l'huissier ? Cet avis ne contient aucune information confidentielle et vous invite à vous rendre à l'étude retirer l'acte.

Si vous avez une dette, il faut vous attendre à recevoir des relances.

Votre exposé est imprécis, et pour avoir une réponse, il faut fournir des précisions indispensables pour la bonne compréhension de la situation.

De plus, vous devez comprendre que votre départ sans donner de nouvelle domiciliation à vos créanciers peut laisser penser que vous cherchez à leur échapper. Attention, ceci peut se retourner contre vous.

Par Antho_33

Bonjour, il s'agissait d'une lettre recommandée, et mon ami n'était pas là, l'avis de passage a donc été déposé dans sa boîte aux lettres

Une fois rentré chez lui le soir il m'en a informé, et je suis allé chercher le recommandé à la poste le lendemain matin .

Encore une fois je n'habite pas chez cette personne, donc pourquoi envoyé des relances chez une personne qui n'a rien à voir ? Pour moi ce n'est pas entendable, je n'ai jamais vu ça , qu'on envoyé des recommandés chez quelqu'un, pour une autre personne, qui n'a jamais habité dans ce logement ...

Par yapasdequoi

Comment se fait-il que cet avis a été déposé chez votre ami ?

Votre nom est sur sa boîte à lettres ?

Ou l'adresse a été libellée VOUS c/o AMI ?

Et rien ne permet à cet ami de connaître le contenu ni l'expéditeur de cette lettre.

Il n'y a donc pas d'atteinte à votre vie privée.

Et vous pouviez aussi ne pas la retirer. Elle aurait été retournée à l'expéditeur En la retirant vous avez "implicitement" reconnu que cette adresse était valide pour vous joindre. C'est trop dommage ! Attendez vous à en recevoir d'autres.

Je vous recommande de contacter rapidement cet huissier et de lui donner votre adresse réelle actuelle. Sinon un jour il va débarquer chez votre ami pour effectuer une saisie de vos (ses) biens !

Par Antho_33

yapasdequoi

Je n'ai aucun bien personnel chez cet ami, puisque je n'y vis pas .

Mon nom n'est pas sur la boîte aux lettres non plus , puisque ce n'est pas mon logement ...

Je l'ai expliqué plus haut, je suis actuellement à l'hôtel, et mon courrier je le récupère à la poste de mon ancienne commune .

Il y'a pour moi qu'une seule raison qui peut expliquer que cette lettre libellé "Chez NOM PRENOM de mon avis, à l'attention de mon nom, et son adresse .

Pour moi il y'a eu enquête administrative, seulement, faire des soirées apéros chez cet ami de temps en temps, les autorisent à m'envoyer une lettre à son domicile, alors que je n'ai rien de domicilié chez lui, ni de factures ?

Pour moi le gros problème c'est que je n'a rien à recevoir chez cette personne, ce n'est qu'un ami, pas un proche, ni mon conjoint .

Et je n'y habite pas, donc je repose la question, suis-je en droit de me retourner contre cette étude ?

Je ne suis pas certain que la RGPD autorisent ce genre de chose .

Et pour ma part je paye tout de même ma dette tous les mois par petites mensualités, donc je n'ai rien à me reprocher, et je suis au contraire pressé de finir le règlement de cette dette , en revanche ce genre de pratique ne me convient pas du tout tout huissier qu'ils sont ...

Par jodelariege

bonjour

je m'interroge aussi sur le fait que cette lettre ait été adressée chez votre ami; l'huissier a bien dû avoir cette adresse quelque part et personne n'a dû vous suivre pendant des jours pour savoir où vous habitez ; si on vous avait suivi (ou enquête...) on vous aurait trouvé dans votre hôtel

donc l'adresse de votre ami est dans un fichier quelconque.....

Par isernon

bonjour,

il est bizarre qu'un huissier, envoie un courrier recommandé à l'adresse d'un simple ami, il est encore plus bizarre que ce simple ami vous avise qu'il a reçu un avis de passage à votre nom.

votre ami aurait du retourner cet avis de passage à son expéditeur en l'informant que vous n'étiez pas domicilié chez lui.

mais comme vous avez retiré ce recommandé à la poste, l'huissier a eu raison de déposer son avis de passage chez votre simple ami.

si vous n'avez rien à vous reprocher, à part votre dette, pourquoi cette relance d'un huissier ?

Tout cela n'est pas très clair.

salutations

Par Henriri

(suite)

En tout cas Antho, que l'huissier vous ait envoyé un recommandé adressé à "M.Antho chez M.Ami, 10 rue en pente, dans la ville de Làçamonte" ne vous permet aucune espèce de recours ou de plainte.

(votre ami n'ayant pas ouvert le recommandé il n'a donc pas eu connaissance de choses ne regardant que vous, mais comme c'est votre ami de toute façon il doit bien savoir un peu dans quelles difficultés vous êtes)

Par contre ayant ensuite réceptionné votre commandé vous savez ce dont il vous informe et c'est de cela qu'il faut s'occuper dans votre cas.

A+

Par janus2

Je pense qu'il y'a eu une enquête via un détective privé, pour tenter de me retrouver,

Bonjour,

Ce n'est pas dans les pratiques d'un huissier, je ne pense pas qu'il aurait le budget pour rémunérer un détective.

L'huissier a accès à divers fichiers et c'est sur ces fichiers qu'il fait ses recherches.

N'avez-vous jamais déclaré, pour une raison ou une autre, l'adresse de cet ami comme la votre ? Pas exemple pour vous faire livrer un paquet ?

Par yapasdequoi

Sans creuser comment l'huissier a obtenu cette adresse, maintenant vous avez retiré cette lettre = ceci vous y domicilie de fait !

Donc l'huissier peut aussi se présenter chez cet ami et saisir les biens qui s'y trouvent. Sauf si votre ami peut prouver le contraire (a-t-il toutes les factures de ses meubles/électroménager/etc ?)

Et si vous voulez garder cet ami en dehors de vos tracas : je répète :
Communiquez AU PLUS VITE votre adresse réelle à cet huissier.

Par janus2

maintenant vous avez retiré cette lettre = ceci vous y domicilie de fait !

Bah non, pourquoi ?

Vous pouvez vous faire envoyer du courrier chez quelqu'un sans pour autant que cette adresse devienne votre résidence.

Par yapasdequoi

Vous préférez attendre que l'huissier s'y présente pour une saisie ?
Perso je ne risquerais pas ...